



DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-88-2021
ADOPTÉ LE 12 JUILLET 2021

L'article 2 du présent règlement a pour objet de modifier la grille de spécifications du zonage 2 / 8 afin d'autoriser l'entreposage de type «A» dans la zone C-14, c'est-à-dire l'entreposage extérieur de matériel roulant en bon état, de machinerie, de véhicules automobiles, de roulottes, d'embarcations et de maisons mobiles destinés à la vente selon les dispositions suivantes: être localisé obligatoirement en cours arrière, doit être complémentaire à un usage principal et doit être clôturé selon les dispositions de l'article 138 du règlement de zonage.

Je (nous), soussigné(s), personne(s) intéressée(s) par les règlements d'urbanisme de la Municipalité, demande ou demandons que les dispositions contenues à l'article 2 du second projet de règlement n° 313-88-2021 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

NOM ET prénom	adresse	Zone	Qualité					Signature
			d	p	o	cp	co	

Qualité: d: domicilié p: propriétaire o: occupant cp: copropriétaire co: co-occupant

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ:
10 août 2021, 16 h 45